

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/05

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 9 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 19 ; Nombre de votants : 21

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE – Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT – Mme BRAZZALOTTTO - Mme MESSERLI-CIPRES - M. GEYRES - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - M. ANTONELLO - Mme MASSAROTTO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme KLUCZYNSKI à Mme BRANA - M. CAUQUIL à M. CAVALIERE.

Absents excusés : Mme COUDERC - M. CHAULET.

Objet : Travaux école élémentaire Marc Castex (phase 1).

Suite aux résultats des évaluations nationales et des questionnaires diffusés dans le cadre du projet PHARE de lutte contre le harcèlement scolaire, la directrice de l'école élémentaire Marc Castex a déposé un dossier (projet CNR) au titre du dispositif : « Conseil national de la refondation : notre École, faisons-la ensemble ». En effet, ces tests révèlent une augmentation des difficultés scolaires (notamment en matière de lecture et de résolution de problème) et une dégradation du climat scolaire (augmentation des conflits et des incivilités surtout lors des récréations).

Le projet CNR vise à répondre à ces problématiques. Par la mise en œuvre d'actions de la part de l'équipe pédagogique associées à des aménagements au sein de l'école. Il comprend la création d'une salle de sciences/mathématiques, d'une bibliothèque et l'aménagement du hall pour en faire un lieu d'exposition des travaux des élèves. Il prévoit également l'aménagement de la cour de récréation (travail en lien avec l'OCCE32 et en collaboration avec les enseignants, la mairie, les élèves et les parents d'élèves). Les travaux portent sur la plantation de végétaux, des traçages au sol et la pose d'une signalétique, l'aménagement des préaux et la création d'un espace couvert, ainsi que, la réalisation d'une fresque par les élèves et l'artiste Panda Man (M. Drolez). Le dispositif CNR pourrait permettre de financer l'acquisition du matériel mais pas les travaux sur le bâtiment et la cour qui restent à la charge de la mairie.

D'autre part, les cuisines du restaurant scolaire devront être refaites afin de répondre à une mise aux normes et la grande salle de cantine doit être insonorisée car très bruyante. L'ensemble de ces travaux pourrait être réalisé en deux phases :

- La phase 1 prévoit la réfection des sanitaires de la cour (vétustes) au bloc 4 classes avec création d'un accès et WC PMR. Ainsi que la réhabilitation des salles du bloc et la création de la salle de sciences et de la bibliothèque au rez-de-chaussée. Elle comporte également la création de l'espace couvert et l'insonorisation de la grande salle de cantine.

- La phase 2 comprendra la suite et fin de l'amélioration du cadre scolaire/projet CNR (lieu d'exposition dans le hall, etc.) ainsi que, la mise aux normes des cuisines du restaurant scolaire afin d'obtenir l'agrément cuisine centrale.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte la demande d'aide est le suivant :

Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Études	23 992,00 €	DETR (40 %)	69 052,00 €
Travaux	148 638,00 €	Autofinancement (60 %)	103 578,00 €
TOTAL	172 630,00 €	TOTAL	172 630,00 €

Le coût de l'opération à financer pour la première phase est chiffré à 172 630,00 € HT. Elle serait autofinancée à hauteur de 103 578,00 € HT (60%). La commune sollicite une aide DETR à hauteur de 69 052,00 € (40%).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :

- à solliciter la Préfecture pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR,
- à signer tout document utile à la demande de subvention,
- à engager ces travaux après notification des subventions attribuées.

Publié le

En Préfecture le

Pour extrait certifié conforme,

Le 27 janvier 2025

Madame le Maire,
Barbara NETO

